



# **Relevé de décisions**

## **Conseil d'administration**

### **Samedi 4 décembre 2021 9h30-13h**

### **Format mixte**

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents : ARCAS Fabrice, BOUYSSONNIE Yannick, BROUSSES Thierry, CLOT Jean Pierre, DAGADA Serge, DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE BELLEGARDE Céline, GARNIER Adrien, HUC Michel, SCHLEGEL Corinne, TUXAGUES Christian.

Sont présents en visioconférence : BOUDIAF Mohamed, MERCADIER Nadine, MOUNIER Jean Pierre, RABOT Pascal, SOLASSOL Damien, SOULES Myriam, UHMANN Sylvie.

Excusés : BENNET David, BESNIER Sylvie, BUNEL Laurent, CASTELLI Florence, CROS Philippe, ESCOURROU Alain, DIEZ Fabienne, GLEIZES-CERVERA Sophie, MYARO Nodjialem, TERZULLI Thomas.

Absente : BOULHILMSSE Jamila

Invités présents : DECLERCQ Thomas,

Invités présents en visioconférence : GAZEU Dylan, FERRON Marc

Invité excusé : BOULESTEIX Sandrine

## **ORDRE DU JOUR**

Adoption PV CA 29 Mai 2021

Situation du handball occitan

Finances : suivi budget 2021

CMCD : adaptation à la saison de reprise

AG 2022

Pacte de développement FFHB fin du dispositif

Convention de mise à disposition

CTOC : modification phase qualificative aux championnats de France U17 Filles et

U18 Garçons

Questions diverses

Ouverture de la séance à 9h30

## 1. PV CA 29 mai 2021

PV adopté à l'unanimité

## 2. Situation du handball occitan

Présentation en séance.

CF. diaporama en PJ.

## 3. Finances : suivi budgétaire

### Rappel Hypothèses budgétaires

#### La reprise générale de la pratique et des compétitions

A partir du dernier quadrimestre 2021 et que le nombre de licenciés serait de 24 800 soit moins 25% que la saison 2019-2020.

#### Objectifs financiers majeurs pour 2021

Bien sûr l'équilibre budgétaire pour la Ligue Et l'appui aux clubs et aux licenciés

Rappel des principaux accompagnements financiers pour 2021 :

- La prolongation de la validité des engagements 2020-21 sur 2021-22
- Pour les licences Dirigeants 2021-22: la gratuité de la part Ligue et du Fonds Emploi (en complément de la gratuité fédérale hors maison du handball et assurance)
- Pour le renouvellement des licences 2021-22: une remise de 66% de la part Ligue et du Fonds Emploi (avec maintien du tarif pour les créations)

Pour un coût global de ces accompagnements de 237 K€ (avec prises en charge de déplacements pour la formation du titre IV).

### Point sur l'hypothèse licences au 28/11/21

Le nombre total des licences est supérieur à l'hypothèse

Puisqu'on avait prévu 24 800 licences et que nous en avons 26 817

Soit 8,1 % de plus.

Ce qui nous intéresse financièrement c'est que le nombre de créations est supérieur à l'hypothèse (de + de 53%), et qui devrait continuer à augmenter,

Et parallèlement, les renouvellements (incluant les licences mutées) sont actuellement légèrement inférieurs (moins 7,1%), ce qui devrait être proche de l'hypothèse au 31 décembre.

### Point budgétaire des produits et charges statutaires

Pour environ 1M€ de produits le solde net des produits moins les charges statutaires est de l'ordre de 500k€, globalement conforme au budget. La projection de fin d'exercice pourrait nous positionner légèrement au-dessus du budget.

## Point budgétaire subventions

Il y a eu une augmentation de 33 000€ de l'aide fédérale par rapport au budget annoncé en début d'année (forte diminution par contre par rapport à 2020).

Pour la Région la subvention correspond à ce qui a été budgété.

Pour l'ANS, il y a une nouvelle enveloppe, non prévue, mise en place dans le cadre des JO 2024 sur les parcours de performance fédéraux pour le renouvellement de l'élite, pour les pôles espoir.

Autres, c'est le fond de solidarité qui a été mobilisé ; nous l'avions prévu jusqu'en juin 2021 mais avons pu le mobiliser jusqu'en aout d'où le différentiel sur 2 mois, et au final un surplus de + 77 K€.

## Évolution saison 2021-2022

### Facturation des licences au réel sur 3 temps

Depuis cette année, les licences ne sont plus facturées au 30 aout sur un prévisionnel de licences basé sur le nombre de la saison précédente, et facturé par tiers, mais au réel :

1. 30 septembre 2021 pour les licences prises jusqu'au 30 septembre, avec 4 échéances :
  - 31 octobre
  - 30 novembre
  - 31 décembre
  - 31 janvier
2. 31 décembre 2021 pour les licences validées du 1er octobre au 31 décembre, avec pareil 4 échéances :
  - 28 février
  - 31 mars
  - 30 avril
  - 31 mai
3. Dernière facture au 31 mai des licences validées du 1er janvier à fin mai, avec une seule échéance au juin.

### Autres factures :

Les mutations, pénalités COC, et disciplinaires, sont facturées mensuellement.

Les formations sont facturées tous les 3 mois : fin décembre, fin mars et fin juin.

les péréquations sont facturées le mois suivant le terme des championnats.

## 4. CMCD : adaptation à la saison de reprise

La saison 2021-22 est une saison charnière : reprise, retour des éducateurs, des arbitres et des dirigeants après 18 mois de crise sanitaire. Les situations des clubs sont paradoxales ; le retour de l'activité nécessite encore des mesures de soutien et d'accompagnement. La CMCD doit y contribuer comme l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par la Ligue.

La CMCD 2021-22 doit nous offrir une feuille de route permettant au club de se repérer en termes de reprise d'activité et qui offre la possibilité de s'outiller pour contribuer à cette participation commune au « jouer ensemble » et développer des compétences internes.

Considérant cette saison comme la première année de la reprise, il est proposé de conserver le cadre de la CMCD en considérant les attendus comme des indicateurs.

Dans le même temps, la commission préparera pour la prochaine assemblée générale une transformation du dispositif. Celui-ci doit s'élargir à la diversité des engagements associatifs clubs, comités, ligue, des nouvelles offres pratiques qui doivent devenir structurantes, création de nouveaux lieux de pratiques, collaborations dynamiques avec les instances, évolution du nombre de licences, évolution du nombre de techniciens etc...

En conséquence, le conseil d'administration décide :

- De rappeler aux clubs la diminution des points dit de sanctions
- De conférer la prise en compte globale de toutes les forces du club dans l'analyse de chaque situation
- De créer les conditions d'un nouveau format incitatif de CMCD.

### **Proposition adoptée à l'unanimité**

Un point de situation sera réalisé lors du prochain conseil d'administration.

## **5. AG 2022**

Date : 11 juin

Lieu : recherche interne et appel à candidature

### **Proposition adoptée à l'unanimité**

## **6. Pacte de développement 2021 - fin du dispositif**

Montant total de l'attribution fédérale en 2021 : 165 247 €

Fléchage FFHB :

- 3 PPF (Masculin, Féminin et Arbitrage) 109 116 €
- Service aux clubs : 56 131 €

Rappel 2020 : 195 608 €

Clé de répartition :

- 55% de l'enveloppe vers la Ligue soit 107 584.40 €
- 45% de l'enveloppe vers les Comités soit 88 023.60 €

A délibérer :

- Maintien de la clé de répartition entre Ligue et comités ? changement au regard du contexte particulier de la saison de crise sanitaire ?
- Les parts départementales sont renvoyés à la concertation avec les comités départementaux.

Ne peuvent pas participer aux votes : S. UHMANN, JP. MOUNIER et C. TUXAGUES, respectivement Présidente et Présidents des Comités Départementaux de l'Aveyron, du Gard et de la Haute-Garonne.

**Proposition du maintien de la répartition entre Ligue et comité adoptée à l'unanimité**  
**Les parts départementales seront proposées après concertation du Conseil du Territoire**

## 7. Conventions de mise à disposition

### CD 11 : André BACAVE

Mission : COC territoriale

Période : saison 2021-2022

Volume horaire : 250 h

Coût : 5730 €

Impact financier 2021 : 2292 €

Impact financier 2022 : 3438 €

### Convention de MAD adoptée à l'unanimité

#### GEOCC Projet NTC – 5 apprentis

GOUZIEN Guillaume                      reste à charge annuel : 8 540 €

BADDI Rayyane                              reste à charge annuel : 1045 €

CAPONY Enguerran                        reste à charge annuel : 2 350 €

CASSAR Florian                             reste à charge annuel : 2 350 €

DE FIGUEIREDO Ewertone                reste à charge annuel : 1045 €

Potentiellement un sixième en cours.

Mission : déploiement projet marketing et digital

Période : saison 2021-2022

Coût maximum : 15 330 €

Impact financier 2021 : 3066 €

Impact financier 2022 : 12264 €

Ne peuvent pas participer aux votes : S. UHMANN et M. BOUTINES, respectivement Présidente et trésorier du GEOCC.

### Conventions de MAD adoptées à l'unanimité

#### Toulouse Féminin Handball : Fabien VEDEL

Mission : remplacement G. ROBERT site excellence féminin lors de ses missions nationales

Période : décembre 2021 – avril 2021

Volume horaire : 12.5 h

Coût : 218,50 €

### Convention de MAD adoptée à l'unanimité

## **8. CTOC : modification phase qualificative aux championnats de France U17 Filles et U18 Garçons**

Le Règlement fédéral particulier des championnats de France -17F et -18M prévoit (Articles 4.1) des obligations concernant le **niveau de formation d'entraîneurs** sur le banc :

**« 4.1 Règlement entraîneurs autorisés application dès la 2ème phase de la saison 2021-22 pour la compétition U18 (U17) France**

*Présence d'un entraîneur autorisé sur le banc qui doit être titulaire d'un des diplômes requis ou être en formation pour un des diplômes requis et pouvant présenter une attestation d'un organisme de formation fédéral (un club pourra proposer plusieurs personnes ayant le niveau de diplôme requis).*

*Les diplômes requis sont les suivants:*

- le certificat « Former des jeunes » - ou le certificat « Performer avec des adultes »,
- ou le diplôme « Entraîneur interrégional jeune », -
- ou le diplôme « Entraîneur interrégional adultes »

*Sur la seconde phase à 10 dates l'entraîneur autorisé doit être inscrit au moins 8 fois sur la FDME. Au-delà de deux absences, une sanction sportive d'un point par match où l'absence de l'entraîneur autorisé est constatée sera appliquée. »*

La CTOC, par son Président, rappelle que les modes de qualification aux championnats de France Jeunes sont organisés avec un souci permanent de représentation maximale et durable d'équipes issues d'Occitanie. Sur la saison en cours, plus de la moitié de nos équipes sont en passe de participer aux poules hautes des championnats masculins et féminins Jeunes.

**La CTOC sollicite le Conseil d'Administration, pour que le respect des exigences fédérales concernant le niveau de formation des entraîneurs conditionne la participation à venir de prétendants aux championnats de France -17F ou -18G, et ce dès le terme de la saison en cours.**

**Les exigences régionales pour la participation aux barrages de Championnats de France Jeunes -17F et -18M seront en conséquence adaptées aux exigences fédérales de ces championnats nationaux.**

Proposition adoptée à l'unanimité avec l'ajout de la possibilité d'avoir un entraîneur « inscrit en formation » pour satisfaire aux exigences de participation aux phase qualificatives.

## **9. Divers**

### **Match international Équipe de France Féminine**

Match de Qualification au Championnat d'Europe Féminin, France – Croatie aura lieu le dimanche 6 mars 2022 à Toulouse.

### **Nouveau projet immobilier**

Discussion autour de l'achat d'un local commercial dans le même bâtiment à Auzeville-Tolosane

### **Plan pluriannuel ANS équipements de proximité**

Ambition créer 500 terrains de handball extérieur Hand à 4 ou Beach Handball par l'intermédiaire du soutien de l'ANS sur ces équipements de proximité.

Partenariat fédéral avec la Caisse d'Épargne pour la construction d'un terrain de pratiques extérieures sur 2022 par caisse régionale. Soit la possibilité de financer 2 équipements en Occitanie.

Un groupe de travail sera activé en lien avec les comités départementaux.

### **Soirée des bénévoles du Conseil Régional**

Possibilité aux administrateurs intéressés de participer à cette soirée le Mardi 7 décembre à 18h en présentiel sur les 2 hôtels de Région.